HOUPLIN. — Manifestation anticléricale. — Jeudi dernier, veille de Noël, la Fanfare municipale d'Houplin célébrait sa fête annuelle de Sainte Cécile par un banquet gras des plus alléchants, dit on.

La table était présidée par M. Léonce Duhem, d'Houplin, instituteur à Lille.

Il avait en face de lui le président d'honneur, M. Fernand Plouvier, baron d'Houplin, familier de la Loge, et à sa droite M. Charles Delcambre, gradué en droit, greffier du juge de paix, à Seclin, et conseiller municipal d'Houplin.

Parmi les serviteurs de marque qui prenaient part à ce banquet, méritent une mention particulière, les deux instituteurs d'Houplin-Ancoisne et le garde-champêtre.

Une très grande gaîté régna toute la soirée parmi les convives ; le repas fut surtout assaisonné de chansons grivoises et à défaut de bel, on exhiba trois grotesques marionnettes dont l'une faisait l'office de pasteur protestant, la deuxième de pénitent et la troisième de diable, toutes admirablement servies par les personnages vivants de la commune bien assortis à leur rôle. Pour singer la confession, qui sans doute gêne énormément ces messieurs, la pantomime se termina par la confession du diable et du pénitent et par l'absolution générale des convives.

C'était, paraît-il, très rigolo et le troupeau d'esclaves qui obéissent au doigt et à l'œil des renégats de l'endroit tout comme les forçats de l'abbaye de Loos obéissent à leurs gardes-chiourmes, applaudit bêtement cette bonne farce.

ARMENTIÈRES

Séance récréative. — L'artiste bruxellois, M. Léon Van Kasbergen, donnera lundi prochain une séance de prestidigitation, à 6 h. du soir, au Cercle Saint Joseph.

Les cachets sont déposés chez le concierge du Cercle et chez M. Debosque, place de la République.

Vol avec effraction. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Fournier, menuisier, rue Nationale, 94, en escaladant une palissade.

A l'aide d'outils pris dans l'atelier de M. Fournier, ils ont fait sauter le verrou de la cuisine.

Une garniture de cheminée, qui a été ensuite retrouvée en morceaux sur le pavé, une montre et une chaîne en argent, des coupons de drap et de toile et une paire de chaussures, le tout estimé 200 fr. environ, tel est le bilan des objets emportés par les malfaiteurs.

Ils ont laissé sur la table de la salle à manger une bougie allumée qui a communiqué le feu au tapis et à des papiers.

Contusion. — Emile Goussez, 43 ans, manœuvre chez M. Debosque, entrepreneur, par suite de la chute d'une pièce de bois, a la cuisse gauche fortement contusionnée. Le docteur Briquet lui a prescrit un repos de 15 jours.

Effort. — En soulevant un panier de sable, Jules Duhem, 28 ans, manœuvre, s'est contusionné les côtes du côté gauche, 10 jours de repos.

Se glissant. — Un lampiste de la gare, Jules Lelignel, 28 ans, a glissé d'une voiture et s'est contusionné les deux pieds. Le docteur Vincent lui a prescrit un repos de 5 jours.

Bris de clôture. — Des inconnus sont allés à deux reprises dans la nuit de mardi et mercredi briser un panneau de la porte d'entrée chez M. J.-B. Mâtre, horloger, rue du Nord, 24 ; le propriétaire s'étant levé les deux fois, les malfaiteurs se sont enfuis sans pénétrer dans la maison.

Suite d'une chute. — M. Jules Raiment, couvreur, qui, ces jours-ci avait fait une chute de 12 mètres, a succombé, hier à 10 h. du matin. Le malheureux avait plusieurs côtes enfoncées et des lésions internes.

Chute d'un rouleau. — Arthur Lothioor, 42 ans, parcur chez M. Parent, a reçu un rouleau sur le pied. La contusion qui en est résultée l'obligera à un repos de 10 jours.

ARMENTIÈRES. — Naissances du 30 déc. — Cambrelinck Madeleine, chemin du Bizet. — Beuvaerin Madeleine, rue des Jardins, 7. — Aisbers Gustave, chemin du Bizet, 8.

Décès. — Raimond Jules, 5 ans, rue de Roubaix, 100. — Thien Maurice, 10 mois, rue du Pont de bois. — Avez Antonie, 22 ans, chemin Vert, 3.

HOUPLINES. — Accident. — Hier, à 2 h. du matin, rue Victor-Hugo, en face de l'estaminet tenu par la veuve Vanhove, un charretier de la distillerie Le Joy, conduisant à pied une voiture à 2 chevaux, a été pris entre son équipage et la voiture de M. Delforterie, marchand de fait, qui venait en sens contraire. Il a quelques blessures peu graves.

HAZEBROUCK
Les Grèves

La grève du tissage Lefebvre, commencée il y a huit jours, pour le motif que l'on connaît, continue sans incidents.

Hier matin, aucun tisseur ne s'est présenté à l'usine.

Cependant, beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières voudraient bien mieux que de se remettre au travail ; ils n'osent pas reprendre le chemin du tissage, par peur de ceux qui sont à la tête du comité de la grève.

A la demande du Sous-Préfet, un renfort de gendarmerie est arrivé samedi soir ; il comprend 15 gendarmes à cheval et 13 à pied venus des environs, notamment de Dunkerque. Ces gendarmes sont cantonnés à l'ancien Collège.

La Fédération Colombophile des Flandres a procédé dimanche à l'élection de son bureau.

M. Camberlain, de Vieux-Berquin, a été élu président.

Les vice-présidents sont MM. Charles Masson d'Hazebrouck, et Delassus, de Merville.

La société de saint-Sébastien, dans son assemblée générale du 29 décembre — archers de *Schotter-hof* — a élu pour sa Commission administrative :

Président, M. A. David ; Vice-président, M. Dumoulin ; Régisseur, M. Paul Denys ; Secrétaire-trésorier, M. Georges Wyneller ; Membres, MM. Georges Petitpré, Charles Vancostenobel et Georges Houcke.

HAZEBROUCK. — Du 21 au 28 décembre. — **Naissances.** — Jean Pierre Poret. — Maurice Maertens. — Paule Dumoulin. — Louisa Broutelle. — Marguerite Marie Garbe. — Marie Petitpré.

Promesses de mariage. — Félicien Nieuwjaer, terrassier, et Angèle Smagghe, fileuse. — André Schoumacre, garçon de magasin, veuf de Marie Breems, et Céline Huyghe, cuisinière. — Marcel Dubecque, sans profession à Cocques, et Marie Piliet, sans profession. — Raymond Dubreu, cocher à Saint Sauve, et Gabrielle Smagghe, sans profession.

Décès. — Georges Volpoet, 10 ans, tisseur. — Reine Debrock, 32 ans — Charles Debrauwer, 63 ans, journalier, époux de Reine Gocq. — Adèle Hiency, 67 ans, cultivatrice, veuve de Charles Vandamme. — Reine Declerck, 70 ans, ménagère, épouse de Benoit Degroote.

CASSEL. — L'*Officiel* d'aujourd'hui publie un décret autorisant la prorogation de surtaxes à l'octroi de Cassel.

HAILLEULX. — Un homme heureux, trop heureux même, c'est à coup sûr M. Oscar Dewinter, le pharmacien-président du dernier des écoles laïques.

M. Dewinter rêve de devenir un grand homme politique.

Son talent oratoire et sa grande facilité d'élocution désignaient, depuis longtemps, ce disciple de Galien, à de hautes fonctions.

Les *Progrès du Nord* nous apprend, en effet, que, le jour de la Noël, cet éminent orateur a prononcé un grand discours dans la salle du *Cygne d'Or*, à l'occasion d'une cérémonie laïque présidée par M. Seimon, sous-préfet d'Hazebrouck.

Allons, tant mieux ! Derrière le potard, à l'aspect débonnaire, l'homme sectaire se démasque. Grande spécialité de pilules anticléricales ! Voilà qui va faire sérieusement avancer la question sociale.

Toutefois, le fougueux pharmacien-orateur se méfiait prudemment de la réclame, et il avait tout à gagner à se taire. C'est ce qu'il fait de mieux. Mais la notoriété ne peut s'acquérir sans bruit, et les grands hommes ne sauraient s'y soustraire.

M. Dewinter (en un mot) fera bien d'y songer, et de relire la fable du bon La Fontaine : « La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf ».

Les électeurs sauront bientôt la lui rappeler.

HAILLEULX. — **Métreuse publique.** — La métreuse publique est arrivée mercredi matin, et, en attendant la construction du bâtiment spécial qui sera érigé Petite Place, dans la cour de la prison municipale, la machine sera installée à l'ancien tissage Verbruyge.

Vol. — Mardi matin pendant le marché, il a été volé une bicyclette déposée sous la grand'porte du l'auberge de « Sainte-Barbe », d'Ypres.

Le propriétaire est M. Maurice Vancayzeele, cultivateur à Poperinghe (Belgique).

Ce vélo portant la marque « Trois-Fusils », était partie émaillé noir et partie nickelé et d'une valeur de 200 francs environ.

MERVILLE. — **Les délégués sénatoriaux.** — L'élection des délégués sénatoriaux ayant été annulée par le Conseil de préfecture, le Conseil municipal s'est réuni à nouveau, et a procédé à un second vote.

Les conseillers de la section urbaine et ceux de la section rurale se sont mis d'accord pour élire cinq des premiers et quatre des seconds.

Les délégués nommés sont : MM. Ernout et O. Varlet-Colle adjoints au maire ; MM. Fatou-Vus, P. Dupont et E. Dambrine, conseillers municipaux de la section urbaine, et MM. Achille Loridan, Louis Loridan, Achille Roussel et H. Bourel, conseillers municipaux de la section rurale.

M. Pruvost-Delos, conseiller municipal, a été nommé suppléant pour la section urbaine et M. Cappoen, conseiller municipal, suppléant pour la section rurale.

Au point de vue de la nuance politique, les conseillers de la section urbaine sont ministériels ; il n'en est pas de même de ceux de la section rurale.

BOESCHEPE. — **Un déserteur confiant.** — La gendarmerie a arrêté Jules Faghel, soldat aux compagnies de discipline au Sénégal.

Il avait déserté depuis le 15 janvier 1902 et était revenu demeurer tranquillement au Steenaker (section de Boeschèpe).

Il a été conduit à la prison militaire de Lille.

DUNKERQUE

La Bonne Année. — M. le général Coupillaud, gouverneur commandant d'armes, a fait connaître par un ordre de la place qu'il ne recevrait pas à l'occasion du premier janvier. Il a adressé à tous les militaires de la garnison, à l'administration de la Défense mobile ainsi qu'aux officiers de la réserve et de l'armée territoriale les vœux aussi affectueux que sincères qu'il forme pour eux et leurs familles.

Réceptions. — Rappelons que M. Dumont, maire, recevra, demain 1er janvier, à la Mairie, de 10 h. à 11 h. 1/2, que M. le Président de la Chambre de commerce reçoit de 10 h. 1/2 à midi.

— Ne reçoivent pas : Le sous-préfet, le général et le président du tribunal civil.

Actes courageux. — M. Victor Mafran, commis greffier, a courageusement arrêté un attelage, rue Thiers.

Le froid et les pauvres. — Le thermomètre a atteint, hier, 12 degrés au-dessous de zéro. Le Bureau de Bienfaisance a fait distribuer 90 tonnes de charbon.

Accidents. — Le journalier Charles Huyghe 22 ans, demeurant à Petite-Synthe, a été blessé à la tête, à bord du vapeur *Apscheron*.

— Jules Blomme, journalier, 38 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, a été contusionné au genou droit par la chute d'une queue de fonte.

— Emile Mabieu, 38 ans, journalier à Rosendael, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une caisse de marchandises à bord du vapeur *Amiral Fourichon*.

— Frédéric Loufman, 30 ans, à Saint-Pol-sur-Mer, a été blessé au dos et aux jambes par la chute de traverses en fer.

— Emile Hélot, 33 ans, charbonnier, s'est tordu le poignet droit en travaillant au déchargement d'une bélandre de briquettes.

Vol. — Un ouvrier plombier, Lucien H..., 49 ans, venait de s'emparer d'une dinde et d'un poulet, lorsqu'on s'aperçut du larcin. H..., arrêté en flagrant délit a été conduit au poste.

DUNKERQUE. — Naissances du 30 décembre 1903. — Alfred Dart, rue de la Marine, 5. — Marie Demunck, rue Sainte Barbe, 9. — Raymond Pollaert, rue de Calais, 54.

Mariages. — Emile Deschodt et Marie Braems — Benjamin Lysensoone et Marguerite Tulmonier. — Justin Vigoier et Berthe Legrain. — Celestin Salmon et Marie Bouquelet. — Jean Lefebvre et Hermance Thireaux.

Décès. — Louis Pascal, 59 ans, marin, rue Saint-Bernard, 27 — André Demman, 33 ans, maître au cabotage, rue Sechelles, 19. — Pierre Decanter, 35 ans, marin, rue des Arbres, 3.

PETIT-FORT-PHILIPPE — **Un enfant brûlé vif.** — Avant-hier après-midi, Mme René Trollé était sortie de chez elle confiant la garde de son petit-fils, Arthur Fiolet, âgé de quatre ans, à la cousine de ce dernier, Marcelline, âgée de douze ans.

Les enfants s'approchèrent du feu, et les pieds sur le poêle, ils se chauffaient tranquillement.

Au bout d'un moment, les petits se mirent à crier, à pleurer, à appeler à l'aide.

On accourut, et on put voir le petit Arthur se tordre de souffrance sous les brûlures qu'il s'était faites.

Malgré les soins dont on l'entoura, l'enfant succomba hier matin aux suites de ce douloureux accident.

DOUAI

Contribuables à vos perches. — Les rôles supplémentaires de la contribution pour biens de main morte et complémentaire de la taxe militaire sont en recouvrement entre les mains de M. Corman, percepteur à Douai.

Les Mélomanes Douaisiens. — Voici les morceaux que la société chorale *Les Mélomanes Douaisiens* exécutera dimanche prochain, à midi, à l'église Saint Pierre :

1. *Kyrie* (Gaecker).
2. *Hymne Religieux* (Guiselain). Ce morceau est extrait du répertoire de l'ancienne église Saint-Amé. Notre distingué concitoyen, M. Guiselin, sur la demande de M. le chanoine Capelle, et à cause de la valeur historique du chant, l'a arrangé à quatre voix, à l'occasion du jubilé séculaire (1855) pour être exécuté par la Société chorale, à la messe solennelle de la fête.
3. *Pater Noster* (Niedermeyer), chanté par M. Baltigand, avec accompagnement d'orgue et chœur.
4. *Air d'église* (Stradella), duo pour cornet à piston et cor, par MM. Cancel et Cornu, professeurs à l'École nationale de musique.
5. *Méditation* (Ch. Lenepveu, paroles de Pierre Corneille), chœur avec accompagnement d'orgue.

L'orgue sera tenu par M. Charles Dunot.

Escroquerie à la publicité. — Cette affaire, dont nous avons parlé, paraît prendre, en notre ville, certaines proportions, et actuellement une enquête est à nouveau ouverte pour préciser les faits délictueux.

Il s'agit toujours de cet individu, venu de Saint-Quentin, et qui, à Douai comme ailleurs, se présentait chez des cafetiers et des hôteliers : il était porteur d'un tableau-réclame pour l'arrondissement de Valenciennes. Si négociants, industriels, cafetiers ou hôteliers acceptaient ses conditions, c'est-à-dire le paiement, par traites, des réclames qu'il leur ferait, il s'engagerait à déposer des tableaux dans les principaux établissements.

Les traites étaient présentées et la plupart payées, mais les fameux tableaux-réclames n'ont jamais été placardés.

Commencement d'incendie. — Mardi soir, à 9 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement occupé par M. Blanchard, médecin-major, Grande-Place, 13.

Grâce aux secours immédiats apportés par MM. Coyaux, Poulain, Dassonville et Defrance, il a été éteint rapidement ; les dégâts évalués à 100 fr. environ sont couverts par une assurance.

Blessé par un bœuf. — Mercredi matin, le sieur J.-B. Sergeant, 44 ans, demeurant à Douai, était occupé à la gare à décharger des bestiaux pour le compte de M. Demailly, lorsque soudain il fut renversé par un bœuf qui cherchait à s'enfuir.

Sergeadt, qui porte une blessure à la tête, a reçu les soins du docteur Monnier.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— 15 jours de prison, pour mendicité, à Alfred Delplanque.

— Vagabondage. — 15 jours de prison à Paul Cras, ouvreur en cuivre, né à Paris.

40 jours de prison à Auguste Lempereur.

— Vols. — Paul et François Imbert, de Sin-le-Noble, par défaut, 8 mois de prison.

Eloi Vislaux, de Sin-le-Noble, 4 mois de prison, pour complicité de vols.

DOUAI. — Naissance. — Germaine Innocent, 6, faubourg de Béthune.

Décès. — Henri Dherbommé, 8 ans, place d'Armes, 18. — Omer Delannoy, 64 ans, cocher, époux Flore Vaillant, rue Esquerchin, 46. — Valentine Grosdecœur, 65 ans, sans profession, épouse François Duneufgardin, rue Jean de Bologne, 15.

PÉRIN. — Mme Loire, cabaretière et épicière à Périn, est tombée dans le canal de la Sensée, en allant puiser de l'eau.

Heureusement son mari qui passait sur la rive, fut prévenu par un batelier, se jeta à l'eau et parvint à sauver sa femme.

VALENCIENNES
LES PÈRES MARISTES

Le tribunal correctionnel de Valenciennes a rendu, hier, son jugement concernant les Pères Maristes.

Le Père de Mijolla, supérieur, est condamné à 50 fr. d'amende, le Père Rieu à 25 fr. Quant au Père Bresson, de Lyon, propriétaire de l'immeuble, il est condamné à 50 fr. d'amende par défaut.

Tous trois sont condamnés solidairement aux dépens.

Le Père Garin est acquitté parce que, dit le jugement, « les visites qu'il faisait à la maison de la Place Verte ne se prolongeaient que pendant un temps très court et s'expliquaient par le seul désir que l'inculpé avait de revoir les lieux où il était resté 40 ans ».

Mise en liberté. — M. Jules Lefebvre, notaire, a été mis en liberté mercredi après-midi.

Une fillette brûlée. — Mardi matin, pendant l'absence de ses parents demeurant rue de la Barre, la jeune Marie Bernard s'est approchée du poêle allumé, et a communiqué le feu à ses vêtements.

Le facteur Bury, qui passait en ce moment, entendit les cris poussés par cet enfant, aussitôt il l'enveloppa de son capuchon et parvint à étouffer les flammes, non sans se brûler aux mains.

Le jeune Bernard porte des brûlures sérieuses. Toutes nos félicitations à Bury.

Caisse d'épargne de Valenciennes. — Bulletin des opérations de la semaine du 24 au 30 décembre :

231 versements	48 266 fr. 73
269 remboursements	69 564 fr. 18

Les opérations de la semaine ont été dirigées par MM Lussigny, Vansteenkiste, Denoyelle et Ewbauk, administrateurs.

Le Caissier : D. MENIELLE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Fraude. — Page André, 6 jours de prison 500 fr. d'amende.

— Vermeuren, 2 mois de prison et 500 francs d'amende, même délit.

Valenciennes. — Biols, qui dernièrement a tenté de s'évader de la maison d'arrêt, a été condamné à 2 mois de prison.

— Lefebvre est condamné à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

— *Raismes.* — Pour délit de chasse, Plumecocq est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

— *Presnes.* — Bruneau Omer est acquitté comme ayant agi sans discernement.

COLLECTIONNEURS ! Demandez à votre épicier

le **CHOCOLAT-LOUIT**

Chaque tablette contient une chromo ou carte postale artistique avec note indiquant les fictions d'échange.

Demandez prospectus explicatifs à LOUIT Frères et Cie, BORDEAUX

CAMBRAI

Une conférence sur les habitations ouvrières sera faite le dimanche 3 janvier, à cinq heures, en l'Hôtel-de-Ville (salle des cérémonies) par M. Zoccon, inspecteur du travail.

Le conférencier parlera également des sociétés coopératives de constructions à bon marché, une société de ce genre étant en formation à Cambrai.

Tramways électriques. — Dès aujourd'hui l'horaire est ainsi modifié sur la ligne de la Place d'Armes à Escaudœuvres :

Place d'Armes : Premier départ, 7 h. 30 du matin. Dernier départ, 8 h. soir. Un départ aura lieu tous les quarts d'heure, c'est-à-dire à l'heure 15, à l'heure 30 et à l'heure 45.

Escaudœuvres : Premier départ, 7 h. 52 matin. Dernier départ, 8 h. 22 soir. Un départ aura lieu aussi tous les quarts d'heure, c'est-à-dire à l'heure 7 minutes, à l'heure 22, à l'heure 37 et à l'heure 52.

Vols à l'étalage. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Descamp François, 15 ans, Bailly François, 15 ans 1/2, et Rainette Fernand, 17 ans, tous trois journaliers à Cambrai pour vol d'un panier de figues à l'étalage de M. Béal Weippert place d'Armes et de noix de coco, à l'étalage de M. Bauza, rue de l'Arbre d'Or.

Les trois garnements ont été laissés en liberté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 30 décembre 1903

Président : M. MOREAU

Assesseurs : MM. MARONIEZ et VINCENT

Contravention à la police des chemins de fer. M. et Mme Herbin et M. Dubiquet, de Bouchain sont prévenus d'avoir voyagé sans billet de Cambrai à Busigny, le 28 novembre dernier. Chacun 25 francs d'amende.

— Fraude. — Corbiset Augustin, d'Inchy, a été trouvé porteur de 2 kil. 500 de tabac de 2e zone, destiné à être vendu dans la 3e. 600 fr. d'amende et 6 jours de prison.

Ruffin Adolphe, de Saint-Hilaire, pour le même délit, en récidive, est condamné à 600 fr. d'amende et un mois de prison.

— Abus de confiance. — Le prévenu est un sieur Lemaire Charles, arrêté le 24 août pour vol d'une bicyclette qu'il avait louée à Valenciennes et vendue à Cambrai pour 10 francs.

Le Parquet n'étant jamais parvenu à reconstituer l'état-civil de l'inculpé, le Tribunal avait jusqu'ici, suspendu son jugement et décidé de passer outre, puisque Lemaire a déjà subi 4 mois de prévention. Il est condamné à trois mois de prison et à 16 francs d'amende. Il est mis en liberté.

— Chasse — MM. Sautière Arthur et Delmer Jean-Baptiste, cultivateurs à Villers-en Cauchies, sont accusés d'avoir voulu capturer des moineaux, avec une nasse, dans la soirée du 12 décembre.

Ils sont condamnés à chacun 50 fr. avec application de la loi de sursis.

LE CATEAU. — Les arrestations faites mardi n'ont pas été maintenues, les grévistes se sont rendus à la salle des fêtes et ont entonné l'*Internationale*.

Hier ils furent plus calmes et paraissaient moins excités.

D'après un avis officiel M. Mazurel fermerait son usine.

En tout cas le travail n'est pas repris.

NEUVILLY. — Même situation.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement l'enrouement, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, la fatigue de la voix, les angines, faites usage des Tablettes du Dr Valet ; quelques jours de traitement suffisent.

Une boîte de tablettes du Dr Valet est expédiée contre mandat de 1 fr. 35, adressé à M. Berthiot, pharmacien de 1re classe, rue des Lions, 14, à Paris.

ANTIBIOTIQUES à toutes maladies de peau — **CONTRE EXCÉMA PAVIÉON**

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Les Pères du Saint-Esprit

Les Pères du Saint Esprit, qui dirigeaient l'Institution de Notre-Dame d'Espérance, à Merville, ont quitté cette localité lundi matin.

Selon leur désir, aucune manifestation collective n'a été faite à l'occasion de leur départ.

Ils s'établissent en Belgique, avec leur œuvre de missionnaires, à Gentinnes, près de Nivelles, dans le Brabant méridional.

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

A **GODEWAERSVELDE**, de M. **Pierre Coubronne**, ancien garde-champêtre de la commune, décédé le 28 décembre, à l'âge de 77 ans. Il avait exercé cette charge pendant 43 ans, à la satisfaction générale, quand, sur un rapport malveillant et anonyme, il fut brusquement révoqué le 1er novembre 190..

Le coup fut sensible au vieux soldat, au serviteur loyal qu'il était : il ne pouvait en parler sans que sa voix trahît l'émotion et les larmes.

Le chagrin abréga ses jours. Il emporte en mourant l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

— A **LILLE**, de Mademoiselle **Eugénie Ochin**, pieusement décédée lundi dernier, administrée des Sacrements.

La défunte était âgée de 27 ans, et fille de M. Pierre Ochin, retraité de la Manufacture des tabacs.

Les funérailles ont été célébrées hier, à 8 h., en l'église Notre Dame de Fives.

— A **STEENVOORDE**, de **Mademoiselle Mathilde Debeyer**, décédée le 28 décembre à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Son caractère ouvert et franc, sa grande amabilité, son dévouement aux bonnes œuvres lui avaient concilié les sympathies de tous ceux qui l'ont connue.

Mlle Debeyer était la sœur de trois frères prêtres : le R. P. Louis Debeyer, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Chine ; M. Alphonse Debeyer, curé de Saint-Pol-sur-Mer ; M. Georges Debeyer, vicaire à Lille, Notre-Dame de Consolation.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Mardi, en l'église Saint-Maurice-lez-Lille, a été célébré le mariage de M. **Lucien Le Thierry**, d'Ennequin, fils de Mme Lucien Le Thierry, avec **Mlle Lucie Lefebvre**, fille de M. et Mme Lefebvre Cannissie.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Joseph Lefebvre, son frère et Charles Remy-Boisse, son cousin ; ceux du marié : MM. Auguste Barrois-Le Thierry, son beau-frère, et Gustave Bocquet-Parrayon, son oncle.

— Nous apprenons le prochain mariage, à **TOURCOING**, de M. **Joseph Christory**, fils de M. Clément Christory-Jacquart, filature, avec **Mlle Henriette Scalabre**, fille de MM. Hippolyte Scalabre, industriel, membre de la Chambre de Commerce.

— Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de **Mlle Jeanne Wepierre**, fille de M. Wepierre, entrepreneur à Aire-sur-la Lys et de feue Mme Bouvart, avec M. **Jules Wallet**, électricien, fils de M. Victor Wallet, l'organiste distingué de St-Vaast, à Bailleul, et de Mme Wallet née Variet.

N'achetez pas de Cadeaux

AVANT D'AVOIR VISITÉ LA

Fabrique SOYEZ Père, Lille,

qui met en vente un choix considérable de Porte-Musique, Porte-Cigares, Porte-Feuilles, Porte-Monnaie, Album, etc. — La Maison se charge de toutes les réparations.

LES PLANTEURS DE TABAC

A Quesnoy-sur-Deûle. — Voici, en ce qui concerne Quesnoy-sur-Deûle, les indications nécessaires aux planteurs de tabac en ce qui concerne la livraison de leur récolte de 1903 au magasin de Lille :

Arrivée au magasin, 11 janvier, expertise 12, MM. Henri Delepierre, Jules Ducroquet.

Arrivée au magasin, 19 janvier, expertise 20, MM. Florimond Cochez, Désiré Testelin, Désiré Deleverge, Delmotte Delmotte, Julien Despretz, Désiré Meurilion, Charles Leroy.

Arrivée au magasin, 20 janvier, expertise 21, MM. Désiré Delbaere, Gustave Lecomte, Joseph Billaut, Augustin Lecomte, J.-B. Mabieu, Auguste Capelier, Désiré Delepierre, Albert Feutrie.

Arrivée au magasin, 21 janvier, expertise 22, MM. Lalau, veuve Crépel-Delepierre, Edouard Fretin, Séraphin Delmotte, Louis Testelin, Henri Delemotte, Henri Dubus, Auguste Lambin, Charles Ramon.

Arrivée au magasin, 22 janvier, expertise 23, MM. Ducroquet-Lutun, Henri Ghesquier, Albert Cerisier, Emile Bonduelle, Ferdinand Cerisier.

Arrivée au magasin, 23 janvier, expertise 25, MM. Fretin-Ghestem et Vandermersch, Henri Picavet, Edouard Thève.

Arrivée au magasin, 26 janvier, expertise, 27, MM. Desreumaux-Thève, Jules Thève, Auguste Devries, Mme veuve Cardon-Delebart, MM. Charles Béghin, Devries-Flament.

Arrivée au magasin, 27 janvier, expertise, 28, M. Jules Catrix.

A Comines. — Les cultivateurs sont appelés à faire la livraison de leur récolte des tabacs de l'année 1903, au magasin de Lille, dans l'ordre suivant :

Arrivée au magasin 11 janvier, expertise 12 janvier : MM. Henri Masquelier, Jules Dhoine, Désiré Montaigne.

Arrivée au magasin, 28 janvier, expertise 29 janvier : MM. Florent Dal, Jules Lesaffre, Henri Delmotte.

Arrivée au magasin 30 janvier, expertise 1er février : MM. Charles Cochez, Louis Parez, Jules Ghestem, Edouard Leclercq, Jules Hasbroucq.

Arrivée au magasin 1er février, expertise 2 février : MM. Désiré Couque, Louis Olivier, Paul Lesaffre, Eloi Dumortier, Anatole Six, Henri Titus, Louis Gosman.

Arrivée au magasin 2 février, expertise 3 février : MM. Désiré Dumoulin, Jules Dumortier, Louis Duhamel, veuve Baron.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaire, la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue, qu'elle achète directement ; ses expéditions pour le dehors sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant **10 francs** de pharmacie pure, **Spécialités et eaux minérales exceptées**

LES DÉCORATIONS DU 1er JANVIER

Légion d'Honneur

Sont promus *Chevaliers de la Légion d'Honneur :*

Infanterie. — MM. Foriasky, capit. trésor. au 8e ; Massiec, capit. au 8e ; Joachim, cap. au 43e ; François, capit. au 43e ; Macqueron, capit. au 43e ; Lefebvre, major au 73e ; Cassel, capit. au 73e ; Masset, capit. au 84e ; Cerf, capit.-adjud.-major au 110e ; Renard, capit.-trésor. au 127e.

M. Rouveirolis, chef de musique de 1re cl. au 3e génie.

Cavalerie. — M. Dugard, capit. au 21e dragons.

Artillerie. — MM. Olmi, capit. au 1er batail., à Dunkerque ; Misset, capit. au 15e ; Cauvet, capit. au 27e ; Gerrebout, capit.-adjud.-maj. au 27e.

Service de santé. — M. Trilhe, méd. maj. au 8e d'inf.

Médaille militaire

La médaille militaire est conférée à :

Infanterie. MM. Bellier, adjud. ; Braydy, adjud. ; Fauvergue, adjud., et Valin, sous-chef de musique au 8e ; Décamps, adjud. au 33e ; Garnau, adjud. au 127e ; Delannoy, serg. au 16e chass. à pied.

Cavalerie. — M. Pasquero, m.-d.-log. chef au 19e chass.

Gendarmerie. — MM. Huchette, m.-d.-log. chef ; Hennuyer, m.-d.-log. chef ; Pruvost, m.-d.-log. chef ; Desenfant, m.-d.-log. chef ; Dhenes, m.-d.-log. chef ; Thiroux, m.-d.-log. ; Delhaye, m.-d.-log.

Mérite agricole

Sont nommés :

Officiers. — MM. Cardon, agriculteur, maire de Sebourg ; Cartry, cultivateur à Crespin ; Colpart, cultivateur, maire de Paillencourt ; Cremont Mouquet, distillateur à Lille ; Damidée, cultivateur à Louvil ; Dauhiez, instituteur à Marchiennes.

Fièvet, méd.-vétérin. à Abscon ; Fosse, cult., maire de Gommegnies ; Godbille, vét. à Wignehies ; Guenez, chimiste en chef au laboratoire de Lille ; Hocedez, cult. à Wattignies ; Loiseau, pisciculteur à Maubeuge ; Montaigue, cult. à Marquette-en-Ostrevent ; Moutier, méd.-vétér. à Solesmes ; Nicodème, agricult., maire de Semeries ; Guerré, insp. régional du commerce de beurre à Lille ; Samaran, vétérin. à Cambrai ; Thibaut, cult. à Erquinghem-Lys ; Van den Heede, trésorier de la Société d'horticult. à Lille, Waterlot, propr. à Lille ; Wignole, instituteur à Auchy.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Décatoire, professeur au collège Jeanne d'Arc, de Lille, est nommé vicaire à Wignehies.

M. Bricout, curé de St-Veast, est transféré à Crespin.

NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les divers scrutins de la séance de lundi :

1° Renvoi de l'interpellation Congy, au sujet de l'engagement pris par le gouvernement de faire voter par le Sénat le projet sur les bureaux de placement.

Ont voté *pour* : MM Barrois, Basly, Béharelle, Bonte, Cardon, Debève, Debièvre, Defontaine, Delaune, Delelis, Drou, Evrard Eliez, Guillain, Lamendin, Lepez, Lozé, Mill, Morel, Pasqual, Rose, Selle, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Basly, Bonte, Cochin, Dansette, Dewinne, Delory, Groussau, Guillain, Lamendin, Lemire, de Montalembert, Plichon, Taillandier.

M. Motte n'a pas pris part au vote.

La Chambre a adopté par 315 voix contre 222.

3° Relèvement du crédit affecté aux salaires des ouvriers des arsenaux.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Béharelle, Cardon, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delelis, Delory, Drou, Evrard Eliez, Groussau, Lamendin, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, de Montalembert, Morel, Pasqual, Plichon, Rose, Taillandier, Vallée.

M. Delaune a voté *contre*.

N'ont pas pris part au vote : MM. Barrois, Bonte, Guillain, Motte et Selle.

La Chambre a adopté par 423 v. contre 57.

4° Amendement de M. Sembat, tendant à supprimer l'article 18, concernant la mise en retraite des fonctionnaires civils.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Debièvre, Defontaine, Delory, Drou, Lamendin, Pasqual, Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Béharelle, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Delelis, Evrard Eliez, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, Mill, de Montalembert, Morel, Motte, Plichon, Rose, Taillandier, Vallée.

La Chambre a repoussé par 412 voix contre 125

5° Eusemble du budget.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour* sauf MM. Basly, Delory et Lamendin, qui ont voté *contre*.

La Chambre a adopté par 442 voix contre 35.

Au cours de ces divers scrutins, MM. Bersez, Jonnart et Ribot étaient absents par congé.

Dans le scrutin du vendredi 4 décembre sur l'amendement de M. Perroche à la loi de finances (mise en ajudication des bureaux de tabacs) :

M. Bersez, porté comme ayant voté *pour*, déclare avoir voulu *s'abstenir*.

Dans le scrutin du mardi 22 décembre sur l'amendement de M. Peureux au tableau C. (contribution des patentes) :

M. Marcel Delaune déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

A HEYST-SUR-MER

Une élection communale a eu lieu à Heyst-sur-Mer, dimanche dernier.

Nous apprenons avec grand plaisir que M. Standaert, le docteur catholique si estimé par la population heystoise et si apprécié par la colonie étrangère, a été élu contre M. Vanysacker, de l'Hôtel de la Plage.

Dépêches de la Nuit

La prochaine session

La session qui s'ouvrira le 12 janvier promet d'être fertile en grosses discussions. On doit examiner, en effet, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'enseignement congrégan